

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/01/2023

26 présents : **Avressieux** : REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine, VERGUET Nicolas.
Champagneux : SAUNIER Elise, CAGNIN Georges.
Domessin : HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy.
La Bridoire : JOURDAN Véronique, BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe.
Pont de Beauvoisin : FERRARI Myriam, YACONO Céline, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel.
Saint Béron : VERRIER Muriel.
Saint-Genix-les-Villages : COUDURIER Françoise, LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel.
Sainte-Marie-d'Alvey : PERSON Philippe.
Verel-de-Montbel : CEVOZ-MAMI Christian.

02 Pouvoirs : ANDRE Valérie à LESAGE Claude. CORMIER Philippe à REVEL Daniel.

07 Absents : MADELON Caroline, LARDE Alain, PERROT Alain, BILLON Pierre, BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel, ARGOUD Yves.

OBJET : ADHESION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC CEREMA ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'établissement public national CEREMA ouvre la possibilité aux collectivités territoriales et leurs groupements d'adhérer.

Doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le CEREMA est l'opérateur public expert en ingénierie de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Il intervient en complément des ressources locales et en articulation avec les ingénieries publiques et privées.

L'adhésion permet de simplifier les démarches à engager auprès de l'établissement, de bénéficier d'offres réservées et de renforcer la capacité d'ingénierie territoriale locale.

Le montant de l'adhésion est fixé à 0,05€ par habitant, soit 614,20€ pour la communauté de communes Val Guiers (chiffres INSEE 2019).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 28 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'adhésion au CEREMA à partir de l'année 2023 ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/02/2023,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET

